

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 13 avril 2021

Nombre de membres

en exercice : 19
présents : 14
votants : 17

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIQ Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Mme MACCAGNO Josiane qui donne procuration à M. MICK René
M. LUTZ Olivier qui donne procuration à M. FELLINI Guillaume
M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
Mme THAUVIN Pascale
et M. PFLUMIO Hervé

Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

01.- OBJET : approbation du compte rendu des délibérations du 04 mars 2021

Le procès-verbal des délibérations du 04 mars 2021 a été adopté :

| | | |
|----------------|---------------|----------------------------------|
| Voix pour : 16 | Voix contre : | Abstention : 1 (M. MULLER Eddie) |
|----------------|---------------|----------------------------------|

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,
Marie France GUERRIERO



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite 08/04/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 13 avril 2021

Nombre de membres

en exercice : 19
présents : 14
votants : 17

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIQ Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Mme MACCAGNO Josiane qui donne procuration à M. MICK René
M. LUTZ Olivier qui donne procuration à M. FELLINI Guillaume
M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
Mme THAUVIN Pascale
et M. PFLUMIO Hervé

Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

2.- OBJET : Taux des taxes locales

Considérant l'obligation du vote des taux des taxes communales pour l'année 2021 à savoir : taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du conseil municipal décident

| | | |
|----------------|--|---|
| Voix pour : 13 | Voix contre : 2 (Mmes BAROTH Cosette et GENEVAUX Sandra) | Abstentions : 2 (MM. MULLER Eddie et COLLMANN Jean-Luc) |
|----------------|--|---|

- D'appliquer une augmentation des taux en 2021 :

| Type de taxe | Taux 2020 | Taux 2021 |
|------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Taxe d'Habitation | | |
| Taxe sur le foncier (bâti) | 3,75% soit 154.575,00€ | 21,26% *soit 668.414,00€ |
| Taxe sur le foncier non bâti | 29,20% soit 16.644,00 € | 31,23% soit 17.864,00€ |
| | 171.219,00€ | 686.278,00€ |

(* taux communal : 7% + taux départemental : 14,26%)

d'où un produit attendu de : 686,278,00 Euros pour 2021

- d'autoriser le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision précitée.



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,
Marie France GUERRIERO

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite 08/04/2021

N°12/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 13 avril 2021

Nombre de membres

en exercice : 19 L'an deux mil vingt et un, le treize du mois d'avril, le Conseil municipal
présents : 14 de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la
votants : 17 présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIQ Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Mme MACCAGNO Josiane qui donne procuration à M. MICK René
M. LUTZ Olivier qui donne procuration à M. FELLINI Guillaume
M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
Mme THAUVIN Pascale
et M. PFLUMIO Hervé

Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

03. OBJET : compte de gestion 2020 Commune

Mme METZ Joëlle, conseillère aux décideurs locaux, présente le compte de gestion 2020 de la Commune

Madame le Maire propose d'adopter le compte de gestion 2020 de Mme la trésorière dont les écritures sont conformes à la comptabilité administrative de la Commune

Après délibération, le Conseil Municipal décide à

| | | |
|----------------|---------------|----------------------------------|
| Voix pour : 16 | Voix contre : | Abstention : 1 (M. MULLER Eddie) |
|----------------|---------------|----------------------------------|

- d'approuver le compte de gestion 2020 de la Commune, qui est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,
Marie France GUERRIERO



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite 08/04/2021

N°13/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 13 avril 2021

Nombre de membres

en exercice : 19 L'an deux mil vingt et un, le treize du mois d'avril, le Conseil municipal
présents : 14 de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la
votants : 16 présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIQ Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Mme MACCAGNO Josiane qui donne procuration à M. MICK René
M. LUTZ Olivier qui donne procuration à M. FELLINI Guillaume
M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
Mme THAUVIN Pascale
et M. PFLUMIO Hervé

Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

4. OBJET : Vote du compte administratif 2020 - Commune

Mme Nicole MELLARD, 1^{er} adjoint, chargée des finances présente le compte administratif 2020 de la Commune, et le soumet au vote de l'assemblée, (Mme le maire quitte la séance au moment du vote)

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1.643.151,10€
 - Recettes : 1.709.878,41€
- soit un excédent de fonctionnement de 2020 de : 66.727,31€
Excédent 2019 reporté : 0,00€
Soit un excédent total de fonctionnement de : 66.727,31 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1.373.070,37
 - Recettes : 2.286.324,67€
- Soit un excédent d'investissement 2020 de : 913.254,30€
Déficit 2019 reporté (578.543,30+25.355,45) : -603.898,75€
Soit un excédent total 2020 d'investissement de : 334.711,00€

Résultats de clôture du CA 2020 : global de : 401.438,31 €

RAR 2021 (dépenses) : 99.200,00€
RAR 2021 (recettes) : 99.200,00€

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à

| | | |
|----------------|---------------|----------------------------------|
| Voix pour : 15 | Voix contre : | Abstention : 1 (M. MULLER Eddie) |
|----------------|---------------|----------------------------------|

– d'approuver le compte administratif 2020 de la Commune

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,
Marie France GUERRIERO



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite 08/04/2021

N°14/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 13 avril 2021

Nombre de membres

en exercice : 19
 présents : 15
 votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIQ Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Mme MACCAGNO Josiane qui donne procuration à M. MICK René
 M. LUTZ Olivier qui donne procuration à M. FELLINI Guillaume
 M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
 M. PFLUMIO Hervé

Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

(arrivée de Mme THAUVIN Pascale)

05 OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 le 13/04/2021 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de : **66.727,31€**
- un excédent global d'investissement de : **334.711,00€**

Après délibération, les membres du conseil municipal **décident à**

| | | |
|----------------|---------------|----------------------------------|
| Voix pour : 17 | Voix contre : | Abstention : 1 (M. MULLER Eddie) |
|----------------|---------------|----------------------------------|

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 COMMUNE | |
|--|-------------|
| Résultats de Fonctionnement | |
| A) Résultats de l'exercice | 66.727,31 € |
| B) Résultats antérieur reporté (compte 002 du CA) Résultats à affecter (=A+B) hors reste à réaliser | |
| C) Solde d'exécution d'investissement | 334.711,00€ |
| D) Solde des RAR (D-R investissent) | |
| F) Besoin de Financement (=D+E) | |
| Affectation (=C) | |
| 1) G - Affectation en réserve R1058 en investissement) | 0,00€ |
| 2) H - Report en fonctionnement R002 | 66.727,31 € |

- d'autoriser Madame le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.



fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
 Pour extrait conforme
 Le Maire,
 Marie France GUERRIERO

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite 08/04/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 13 avril 2021

Nombre de membres

en exercice : 19
 présents : 15
 votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIQ Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Mme MACCAGNO Josiane qui donne procuration à M. MICK René
 M. LUTZ Olivier qui donne procuration à M. FELLINI Guillaume
 M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
 M. PFLUMIO Hervé

Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

6.- OBJET : Vote du Budget Primitif 2021 de la Commune

Après présentation du BP 2021 de la Commune par Mme MELLARD Nicole, 1^{er} adjoint au maire, chargée des finances, Madame le maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2021 de la Commune :

Après délibération, les membres du conseil municipal décident :

| | | |
|----------------|---------------|----------------------------------|
| Voix pour : 17 | Voix contre : | Abstention : 1 (M. MULLER Eddie) |
|----------------|---------------|----------------------------------|

1.- d'adopter le BP 2021 de la Commune (avec reprise des résultats du Compte Administratif 2020 voté le 13/04/2021) par chapitre qui lui a été soumis et de la façon suivante :

- Section de fonctionnement Dépenses : 1.772.529,31€
recettes : 1.772.529,31€
- Section d'investissement : Dépenses : 859.499,87€ (760.299,87+ RAR 99.200)
Recettes : 1.559.499,87€ laissant apparaître un excédent de 700.000,00€

2.- d'autoriser Madame le maire à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer tous les documents nécessaires à la réalisation du Budget Primitif 2021 de la Commune dans la limite des crédits votés, et si besoin les virements de crédits nécessaires tout au long de l'exercice 2021



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
 Pour extrait conforme
 Le Maire,
 Marie France GUERRIERO

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite 08/04/2021

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 15
votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois d'avril, le Conseil municipal
de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la
présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- M. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIK Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Mme MACCAGNO Josiane qui donne procuration à M. MICK René
M. LUTZ Olivier qui donne procuration à M. FELLINI Guillaume
M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
M. PFLUMIO Hervé

Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

(Arrivée de M. LUTZ Olivier)

07.- Objet : Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire.

Mme KALUS Nathalie, adjoint aux affaires scolaires expose :

Vu le code de l'éducation;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques;

Vu les articles D.521-10; D.521-12 du code de l'éducation;

Vu le souhait des conseils d'écoles(maternelle et élémentaire) en date du 03 juillet 2017 à passer à la semaine de 4 jours

Vu le courrier en date du 07 juillet 2017 de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Metz acceptant la semaine de classe à 4 jours avec les horaires pour la rentrée scolaire 2017 pour les écoles à savoir lundi, mardi jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h (soit 24heures/semaine)

Vu le compte rendu du conseil d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en date du 15 février 2021

Vu que le Conseil municipal doit donner se prononcer

Considérant que l'organisation de la semaine en place de 4 jours depuis la rentrée de septembre 2017 convient

Après avoir entendu l'exposé de Mme KALUS Nathalie, adjoint chargée des affaires scolaire, Mme le Maire sollicite, le conseil municipal, qui décide :

| | | |
|----------------|---------------|----------------------------------|
| Voix pour : 17 | Voix contre : | Abstention : 1 (M. MULLER Eddie) |
|----------------|---------------|----------------------------------|

- de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées,
- d'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,
- de proposer au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) d'organisation la semaine scolaire comme il suit :
=> lundi, mardi jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h



et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,
Marie France GUERRIERO

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite 08/04/2021

N°17/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 13 avril 2021

Nombre de membres

en exercice : 19

présents : 16

votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Porcelette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIQ Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Mme MACCAGNO Josiane qui donne procuration à M. MICK René
M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
M. PFLUMIO Hervé

Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

08.- Objet : Transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme ou carte communale

M. MICK René, adjoint chargé de l'urbanisme, expose que les communautés de communes et d'agglomération, qui ne sont pas actuellement compétente en matière de « **PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale** » exerceront de plein droit cette compétence à compter du **01/07/2021** sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Vu l'article 136 II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 ;

Vu l'article 5 de la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie ;

Vu l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'absence de document d'urbanisme dans la commune de Porcelette (Commune dite au « RNU », Règlement National d'Urbanisme)

Considérant que la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, existante à la date de publication de la loi ALUR (26 mars 2014), n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, **soit au 27 mars 2017**.

Considérant que ce transfert n'a pas eu lieu en 2017 compte tenu de l'opposition d'une majorité de communes du territoire et ayant permis l'application des règles de minorité de blocage (plus de 25% des communes du territoire, représentant plus de 20% de la population ont délibérés contre le transfert).

Suite de la délibération n°17 /2021

08.- Objet : Transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme ou carte communale

Considérant l'article 136-II de la loi ALUR prévoyant que « si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du présent II »

Considérant l'article 5 de la LOI n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire prévoyant « Pour l'année 2021, par dérogation aux deux premiers alinéas du II de l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, le délai dans lequel au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population peuvent s'opposer au transfert à la communauté de communes ou à la communauté d'agglomération de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale court du 1er octobre 2020 au 30 juin 2021. »

Considérant qu'en application du présent article ce transfert deviendra donc automatique à compter du 01/07/2021.

Considérant que les conditions d'oppositions à ce transfert sont : si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu. Dans le cas présent entre le 01/10/2020 et le 30/06/2021.

Considérant que la commune de Porcelette ne possède, ni Plan d'Occupation des Sols (POS), ni Plan Local, d'Urbanisme (PLU), ni carte communale et que Règlement National d'Urbanisme (RNU) est appliqué,

Considérant que les élus souhaitent conserver un regard sur son territoire et notamment sur l'ensemble des documents d'urbanisme

A la fin de son exposé, Mme le Maire sollicite, le conseil municipal, sur ce dossier.

Le conseil municipal, décide :

- De s'opposer au transfert de la compétence « PLU, document d'urbanisme ou carte communale » à la communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie qui aura lieu au 01/07/2021**

| | | |
|--|----------|----------------------------------|
| 17 voix pour l'opposition au transfert | Contre : | Abstention : 1 (M. MULLER Eddie) |
|--|----------|----------------------------------|



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme
Le Maire,
Marie France GUERRIERO

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite 08/04/2021

N°18/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 13 avril 2021

Nombre de membres

en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIQ Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Mme MACCAGNO Josiane qui donne procuration à M. MICK René
 M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
 M. PFLUMIO Hervé

Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

09.- OBJET : défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.) – Contrôle des poteaux et bouches d'incendie

- Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes
- Lancement d'une (des) consultation(s) correspondante(s)

M. MICK René, adjoint chargé de la sécurité rappelle à l'assemblée que suite à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et le décret n°2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a dû mettre en place un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les pompiers du SDIS. Mais compte tenu de la réglementation susvisée qu'il faut désormais mettre en application, les communes (ou leurs intercommunalités si la compétence leur a été transférée) sont dans l'obligation de reprendre ce contrôle, qui, au travers du nouveau règlement du SDIS, a été allégé pour être porté à une périodicité de 3 ans au lieu de 1 an actuellement.

Il ajoute qu'en complément, et afin que cette charge ne grève pas leurs finances et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités concernées (communes et intercommunalités) :

- d'une part, une baisse des cotisations du SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux (mise en place en 2019) ;
- d'autre part, la mise en place d'un groupement de commandes en vue de conclure des accords-cadres par lots, sur les 5 territoires de Moselle, afin d'optimiser et de réduire le coût de ces contrôles.

En effet, la mise en place d'un premier groupement de commandes a eu lieu en 2018, à travers un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 3 ans, pour chaque territoire, soit jusqu'au 01/08/2021. En sachant que les derniers bons de commandes s'exécuteront jusqu'au 31/12/2021. La démarche s'étant avérée concluante, ce nouveau groupement vise à renouveler ce dispositif pour les années à venir, à compter du 01/01/2022 et couvrant les années 2022, 2023 et 2024.

Suite de la délibération n°18/2021

09.- OBJET : défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.) – Contrôle des poteaux et bouches d'incendie

- Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes
- Lancement d'une (des) consultation(s) correspondante(s)

Monsieur MICK René, adjoint chargé de la sécurité :

- précise que le nouveau groupement de commandes, qui sera mis en place pour le 01/01/2022, n'engendrera aucun frais pour les membres. En effet, le Département de la Moselle, tant au titre de la solidarité territoriale, qu'en qualité de propriétaire de poteaux d'incendie, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées, ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.
- Informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique pour créer un groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants.
- Précise que précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début des prestations sera fixé après la clôture du contrat actuel.

L'exposé de M. MICK René, adjoint chargé de la sécurité entendu, Mme le Maire sollicite, le conseil municipal, sur ce dossier.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Madame le Maire le soumet au vote de l'assemblée qui, décide :

| | | |
|----------------|---------------|----------------------------------|
| Voix pour : 17 | Voix contre : | Abstention : 1 (M. MULLER Eddie) |
|----------------|---------------|----------------------------------|

- D'AUTORISER** l'adhésion de la commune de PORCELETTE au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;
- D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie (jointe en annexe) ;
- D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;
- D'AUTORISER** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- PRECISE** que les dépenses inhérentes au contrôle du parc d'hydrants seront inscrites aux budgets correspondants.



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
 Pour extrait conforme
 Le Maire,
 Marie France GUERRIERO

(Signature)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite 08/04/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 13 avril 2021

Suite de la délibération n°19/2021

10.- Objet : Occupation de locaux communaux - régularisation

Nombre de membres

en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIQ Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Mme MACCAGNO Josiane qui donne procuration à M. MICK René
M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
M. PFLUMIO Hervé

Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

Après délibération, les membres du conseil municipal décident :

| | | |
|----------------|-------------|----------------------------------|
| Voix pour : 17 | Voix contre | Abstention : 1 (M. MULLER Eddie) |
|----------------|-------------|----------------------------------|

- De demander le remboursement aux 3 cabinets d'infirmières ou individuellement
- que les sommes seront encaissées sur le compte 7788 (recettes exceptionnelles) du budget communal
- d'autoriser le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires l'application des décisions précitées

10.- Objet : Occupation de locaux communaux - régularisation

Vu qu'il convient de régulariser la situation des 3 cabinets d'infirmières ayant occupé sans bail la cellule 5 de l'Espace santé (anciennement louée à la SCI DU SQUARE),

Vu que l'ensemble des infirmières a eu des rendez vous avec Mme le maire, pour discuter de leur situation d'occupation sans bail de la cellule 5, et qu'il a été convenu que les frais d'occupation soient régularisés par la prise en charges des sommes dues à savoir :

| | |
|---|-------------------|
| Cellule 5 : 71,80m ² | |
| Loyer septembre 2017*(7,94€/m ²) | 570,00 € |
| de octobre 2017 à aout 2018 (11x578€) 8,05/m ² | 6 358,00 € |
| TOTAL | 6 928,00 € |

soit

| | | |
|--|-------------------|-------------------------------|
| Cabinet infirmier n°1 : | 2 309,33 € | : 2= 1.154,66€ par infirmière |
| Cabinet infirmier n°2 : | 2 309,33 € | : 2= 1,154,66€ par infirmière |
| Cabinet infirmier n°3 : | 2 309,33 € | |
| Cellule 5 : 13,20m ² : cabinet infirmier n°3 | | |
| de octobre 2018 à septembre 2019 : 12x108,37€ (8,21€/m ²) | 1 300,46 € | |
| de octobre 2019 à septembre à aout 2020 : 11x110,88€ (8,40m ²) | 1 219,68 € | |
| total | 2 520,14 € | |

| | |
|--|------------------|
| TOTAL cabinet infirmier n°3 : 2309,33 + 2520,14 | 4 829,47€ |
|--|------------------|

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



Pour extrait conforme
Le Maire,
Marie France GUERRIERO

Marie France Guerriero

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite 08/04/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 13 avril 2021

Nombre de membres

en exercice : 19
 présents : 16
 votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIQ Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Mme MACCAGNO Josiane qui donne procuration à M. MICK René
 M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
 M. PFLUMIO Hervé

Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

11. OBJET : dépenses à imputer au compte 6232 Fêtes et cérémonies

Mme MELLARD Nicole, adjoint aux finances expose :

-Vu l'article D1617-19 du code général des collectivités territoriales, il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 "Fêtes et Cérémonies", conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Considérant la demande de la trésorerie de Saint-Avoid quant au suivi particulier accordé aux dépenses affectées à l'article 6232 "fêtes et cérémonies" ;

Considérant que la nature relative aux dépenses "fêtes et cérémonies" revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité ; Considérant que la chambre régionale des comptes recommande aux collectivités locales de procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur l'article 6232 "fêtes et cérémonies" ; Considérant la demande faite par le comptable public ;

-Vu les crédits ouverts annuellement au budget à l'article 6232 "Fêtes et Cérémonies",

Après l'exposé de Mme MELLARD Nicole, adjoint chargé des finances, Mme le Maire propose de prendre en charges à l'article 6232 "fêtes et cérémonies" les dépenses suivantes :

- Achat de denrées alimentaires pour les manifestations officielles organisées par la mairie (vœux, fête du village, récompenses, départ d'agents communaux, galette des rois, inaugurations et réceptions) ;
- Achats de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers et manifestations ;
- Achats de trophées, de coupes et de médailles pour les manifestations sportives et associatives ;
- Achat de cadeaux, fleurs, compositions florales, gerbes, couronnes ou de plaques pour les cérémonies commémoratives et inauguration, obsèques, mariages, départ à la retraite et diverses manifestations ;

Suite de la délibération n°20/2021

11. OBJET : dépenses à imputer au compte 6232 Fêtes et cérémonies

- Achat de drapeaux, cocardes, écharpes pour élus, nappes, rubans, guirlandes de toutes autres décorations pour les inaugurations et manifestations communales ;
- Achats de livres se rapportant au Village de Porcellette – Porcellette cité du Warndt, Porcellette un village de la renaissance, Porcellette 400ans, Chemins du patrimoine, généalogie,)
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations,
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Après délibération, le conseil municipal, décide :

| | | |
|----------------|---------------|----------------------------------|
| Voix pour : 17 | Voix contre : | Abstention : 1 (M. MULLER Eddie) |
|----------------|---------------|----------------------------------|

D'autoriser Madame le Maire à engager et procéder au mandatement des sommes affectées au compte 6232 "Fêtes et Cérémonies"

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
 Pour extrait conforme
 Le Maire,
 Marie France GUERRIERO



(Signature)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite 08/04/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 13 avril 2021

Nombre de membres

en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIQ Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Mme MACCAGNO Josiane qui donne procuration à M. MICK René
M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
M. PFLUMIO Hervé

Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

12.- OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES PRIVÉES

- Deux terrains boisés privés ne us ont été proposés à la vente ;
- Vu la réponse du service du cadastre précisant qu'il n'est pas de leur ressort d'évaluer les terrains boisés, et que la commune peut en décider du prix,
- Vu que les terrains jouxtent la forêt communale
- Sur proposition de Mme le Maire de vendre les deux parcelles au prix de 40€ l'are,

Après délibération, le conseil municipal décide :

| | | |
|----------------|----------|----------------------------------|
| Voix pour : 17 | Contre : | Abstention : 1 (M. MULLER Eddie) |
|----------------|----------|----------------------------------|

➤ D'acquiescer les terrains au prix indiqué ci-dessous :

| Propriétaire/vendeur | Section | Parcelle | Lieu dit | surface | Prix de vente | soit |
|----------------------|---------|----------|----------|------------|---------------|-----------|
| M. GRUN René | 10 | 74 | Wiedlach | 38,87 ares | 40€/are | 1.554,40€ |
| | 10 | 168 | Wiedlach | 19,45 ares | 40€/are | 778,00€ |
| TOTAL | | | | | | 2.332,40€ |

- de confier la transaction à une étude notariale
- que l'ensemble des frais d'acte liés à cette transaction (géomètre, bornage, notaire, etc...) sera à la charge de la Commune,
- d'ouvrir les crédits correspondants (dépenses) au BP 2021 de la Commune
- D'autoriser le maire à entreprendre toutes les démarches, techniques, administratives et financières nécessaires à l'application des décisions précitées et notamment de signer les actes notariés correspondants



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,
Marie France GUERRIERO

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite 08/04/2021

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 13 avril 2021

Nombre de membres

en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Mme GUERRIERO Marie France, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, PFLUMIO Hervé et WIRRIQ Dominique

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Mme MACCAGNO Josiane qui donne procuration à M. MICK René
M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
M. PFLUMIO Hervé

Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

13.- objet : Motion de soutien l'égard de M. Pierre MUEL, maire de la Commune de Marieulles-Vezon

Vu le mail transmis par la Fédération départementale des Maires de la Moselle, demandant que le conseil municipal de soutenir par une motion, le Maire de Marieulles Vezon qui a fait l'objet d'une agression

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité

| | | |
|----------------|---------------|--------------|
| Voix pour : 18 | Voix contre : | Abstention : |
|----------------|---------------|--------------|

- De soutenir M. Pierre MUEL, maire de la Commune de Marieulles Vezon, son conseil municipal et les administrés de la Commune pour cet acte traumatisant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



Pour extrait conforme
Le Maire,
Marie France GUERRIERO

(Signature)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite 08/04/2021